

# LA LETTRE DE DVAR TORAH

Avec  
Vaïde  
du Ciel !

Merci de ne pas introduire  
dans un lieu respectueux.

Ce n°8 est dédié au renforcement de la conscience juive et à l'adhésion authentique aux préceptes de la Torah pour le bien être de tous les Juifs et du Monde.

## Aux enfants de Noé...

La mère éléphant porte son petit durant vingt mois. Chez l'homme, la durée de gestation est bien plus courte que chez l'éléphant, mais elle est bien plus longue que pour la plupart des espèces. Neuf mois durant, bébé grandit, se développe, jusqu'à ce qu'il soit appelé à l'extérieur pour le découvrir, se découvrir aussi et commencer l'apprentissage de la vie. Au tout début il est complètement désemparé et ne peut en rien subvenir à ses besoins. Si par malheur il était abandonné, il ne pourrait pas survivre. Il n'a été doté d'aucune faculté innée pour se protéger. Laissé un instant sans attention sur une table à langer, il s'intéresse au vide qui l'attire dangereusement. Un chaton de quelques heures saura, lui, se retenir et restera sur sa hauteur. Le bébé de l'homme a besoin d'une longue période d'observation pour développer sa compréhension et sa confiance en soi avant de pouvoir se lancer, expérimenter et réaliser. Cela lui prendra des années au cours desquelles il s'améliorera sans cesse et gagnera en assurance. L'immense décalage entre l'animal et l'homme est le fait que les enjeux ne sont pas les mêmes ! L'animal a besoin d'assurer sa sécurité, grandir, acquérir son autonomie et survivre. L'homme a besoin de tout cela, mais de bien plus encore. Il doit s'intégrer à un groupe, faire partie d'une communauté, y trouver sa place, s'y exprimer et s'épanouir. Cela consiste à mettre en valeur l'immense potentiel, dont chacun est doté, avec cohérence et harmonie. S'il y parvient, l'homme sera amené à agir, entreprendre, conduire à des réalisations porteuses de confiance, d'espoir, de sérénité et de dépassement de soi. Un bien grand et beau programme n'est-ce pas ? Et si l'ensemble de l'humanité s'attachait à l'appliquer tout en s'en tenant au strict respect des sept lois Noa'hides (transmises aux enfants de Noé) à savoir : établir des tribunaux, ne pas commettre d'adultère, ne pas manger de la viande d'un animal encore vivant, s'interdire de tuer, de voler, de pratiquer tout culte idolâtre et aussi de blasphémer le nom d'Hashem ?... Les tribunaux sont là pour faire régner la justice.

Cela suppose l'existence de lois, mais aussi d'une police pour veiller à leur respect. Ne commettre ni crimes ni délits c'est aussi respecter autrui, l'intégrité de la personne physique et spirituelle de même que ses biens matériels. S'interdire tout culte idolâtre c'est en même temps reconnaître la place unique d'Hashem dans le monde, celle du Créateur de toute chose -dont nous-mêmes- et en être dignes. Parce que tout être qui se conduit en reniant le projet qui a été placé en lui, en chacun d'entre nous, conteste en définitive Celui qui a été à l'origine de notre venue au monde. Ce qui reviendrait à profaner Son nom.

## Quant à nous, Benéï Israël,

il nous est demandé, en plus, d'agir dans un cadre clair et précis, codifié et défini par la Halakha, la Loi de la Torah, en nous préoccupant aussi du bien être de notre prochain ! La Halakha comprend 613 Mitsvoth, ou commandements -248 positifs et 365 négatifs- qui s'appliquent à toutes les situations possibles dans lesquelles se trouve le Peuple Juif. Le Peuple Juif est ici considéré à la fois en tant qu'assemblée, le Kahal, qu'en tant qu'individu, le Prate. Mais que l'on ne s'y méprenne pas : un grand nombre de ces 613 Mitsvoth n'est hélas plus applicable aujourd'hui et, celles qui le demeurent, ne le sont pas par tous les Juifs.

## Selon la population.

Ainsi, certaines Mitsvoth sont réservées à une population donnée, qu'il s'agisse de Kohanim, de Leviim ou d'Israélites. En effet, les douze fils de Yaacov -Reouven, Shim'one, Lévi, Yehouda, Dan, Naphtali, Gad, Asher, Yissakhar, Zevouloun, Yossef et Binyamine- (voir La Lettre de Dvar Torah n° 6, page 3) ont été à l'origine des douze tribus, qui ensemble forment Israël. La tribu de Lévi est la seule qui, dans son intégralité, n'ait pas du tout participé au 'Hèth Ha'éguel, la faute du veau d'or. Les Leviim se sont, depuis lors, distingués de l'ensemble d'Israël. Et de fait, ils prirent la place qui était originellement dévolue aux premiers-nés. A savoir, Avodath HaKodesh,

le service sacré du Temple. Un service que les Leviim exercèrent d'abord dans le Mishkane, le Tabernacle, dans le désert, jusqu'à la construction et durant l'existence du Beith Hamikdash, le Temple, le premier et le second, à Yeroushalayim. Hormis les Leviim, les premiers-nés n'ont pas su demeurer au-dessus de la mêlée. Comme bien d'autres, ils ont été entraînés, happés par la folie collective autour du culte du veau d'or. Pourquoi cela ? parce que selon le calcul des meneurs au sein du Erèv-rav -cette multitude étrangère qui s'est jointe aux Benéï Israël lors de la sortie d'Égypte- Moshé Rabbénou tardait à descendre du Mont Sinai où il était monté pour y recevoir les Tables de la Loi. Une absence jugée insupportable et un désarroi face au futur intolérable, compte tenu de leur vécu idolâtre encore trop récent. La tribu de Lévi était au départ composée de trois grandes familles : Guershon, Kehate et Mérari ; chacune d'elles se subdivisant à son tour. Ainsi de Kehate naquirent Amram, Yitshar, 'Hébron et Ouziel. Moshé et son frère Aharon sont les enfants de Amram. Moshé ayant tout d'abord refusé d'aller plaider devant Pharaon la libération des Bnéï Israël d'Égypte, Hashem lui retira le privilège d'assumer aussi le rôle de Kohen Gadol -Grand Prêtre-. Ce rôle, Hashem l'attribua à Aharon, qui accompagna Moshé Rabbénou auprès de Pharaon, puis avec l'ensemble du Peuple d'Israël dans le Midbar -le désert- durant 40 ans (voir La Lettre de Dvar Torah n° 5 pp 2-3 et suivantes). Les Kohanim sont donc issus des Leviim, mais seulement à partir de la lignée de Aharon HaKohen, le Grand Prêtre, frère de Moshé Rabbénou. A l'exception cependant de Pin'hass, qui reçut également la Kehouna -prêtrise- en même temps qu'une alliance de paix éternelle avec Hashem après qu'il ait défendu l'honneur d'Hashem et sanctifié Son Nom. Tandis qu'Il était profané par Zimri ben Salou, prince de la tribu de Shim'one, avec Kozbi bath Tsour, princesse de Midiane, et des milliers de Benéï Israël. Comme cela est relaté dans les Parashioth de Balak et de Pin'hass. Les trois grandes composantes du Klal Israël, le Peuple d'Israël, sont dès lors clairement définies : Kohanim, Leviim et Israélim.

### Selon le Statut.

D'autres Mitsvoth dépendent du statut

particulier, qu'il s'agisse d'un enfant, d'une femme ou d'un homme. Si le premier-né est un garçon, on le distinguera des autres garçons, notamment pour tout ce qui relève de l'héritage. Au huitième jour de la naissance d'un garçon, il doit être circoncis en signe d'alliance avec Hashem. Chaque fille acquiert un statut particulier dès 3 ans. Avant 3 ans, elle ne détient pas encore les fondements qui la caractérisent en tant que femme. Si une enfant de moins de trois ans perdait sa virginité, celle-ci se reformerait naturellement par la suite. Mais ce ne serait pas le cas si elle devait la perdre à trois ans et un jour ! Sauf si le Sanhédrine décidait d'ajouter cette année-là un treizième mois. En effet, notre calendrier est à la fois constitué de mois lunaires de 29 ou 30 jours et d'années solaires comptant 365 jours 1/4. Rythmes lunaires et solaires s'égalisent parfaitement tous les 19 ans à condition d'ajouter à sept reprises un mois supplémentaire. L'avancée de la saison par rapport au printemps -parce que Pessa'h doit forcément tomber au printemps- dicte au Sanhédrine d'ajouter ou non un second mois de Adar, soit juste avant Nissane, le mois de Pessa'h et de la sortie d'Égypte. S'il devait y avoir deux mois de Adar, l'enfant de trois ans et un jour, considérée plus haut, aurait du coup moins de trois ans et sa virginité se reconstituerait d'elle-même ! Ce palier de trois ans a comme incidence d'interdire à un homme de s'isoler avec une fillette de plus de trois ans ! Et c'est précisément depuis l'âge de 9 ans qu'un garçon ne peut plus, lui aussi, s'isoler avec une fillette de plus de 3 ans. Et a fortiori avec une jeune fille ou une dame, autre que sa soeur ou sa mère. La maturité, à partir de 12 ans pour se parfaire à 12 ans 1/2 pour les filles, et à 13 ans pour les garçons, induit une prise de responsabilité, qui toutefois ne devient totale qu'à 20 ans.

Dans le Midbar, le désert, le lépreux devait résider hors du camp d'Israël jusqu'à ce qu'un Kohen ait constaté sa guérison. Il devait alors se raser, se purifier et changer ses vêtements. Alors seulement il pouvait réintégrer le camp des Beneï Israël. La lèpre apparaissait lorsque l'on commettait une faute envers son prochain, notamment en faisant du Lashone Hara. Dire à son encontre des vérités, certes, mais qui sont

préjudiciables -comme Miriam avec Aharon envers leur frère Moshé Rabbénou (Bamidbar, Bea'alos'ha - 12, 1 à 16). L'isolement devait être mis à profit pour réfléchir à ses actes, s'amender, faire Teshouva. Une fois le processus bien engagé, la peau guérissait et retrouvait peu à peu son aspect normal.

Le Nazir se retranchait de lui-même en ayant fait voeu de s'interdire durant une période plus ou moins longue, au minimum de 30 jours, de boire du vin et de se couper les cheveux. Par ce retrait du monde, le Nazir aspirait à une réelle élévation spirituelle, vers encore plus de sainteté.

Les endeuillés bénéficient aussi d'un statut distinct durant les sept jours, le mois, voire l'année, selon leur lien de parenté avec le défunt : enfant, père ou mère, frère ou soeur, époux ou veuve. Un temps de deuil, de recueillement, d'introspection, de compréhension, d'acceptation, de dépassement de soi, mais aussi d'hommage à la mémoire du défunt. Des marques de deuil, comme l'interdit de se raser et de se couper les cheveux durant les trente premiers jours, sauf si une fête tombait au milieu de la période, ou encore d'écouter de la musique pour se réjouir, etc...

Les mariés aussi ont un statut à part durant les sept jours de leur mariage où les repas sont accompagnés des Shév'a Brakhoth, des sept bénédictions -les mêmes que sous la 'Houpa, le dais nuptial- dites après le Birkath Hamazone, qui clot chaque repas où l'on consomme du pain. De même, les époux doivent se séparer durant la période de menstruation, suivant des règles très précises. (De nombreux ouvrages fort bien documentés, comme "Le secret de la Féminité Juive" aux éditions Marom, devront être complétés par l'enseignement approprié et les explications d'une personne spécialement formée pour cela). Une séparation ô combien salutaire pour la vie du couple qui, après chaque période, se retrouve avec l'enthousiasme des premiers jours de son mariage ! A défaut, lassitude et désintérêt à l'égard de son conjoint entament les premières fissures dans la vie du couple, avec, hélas, les aléas que l'on sait.

### **Selon le lieu.**

D'autres Mitsvoth nous intéressent différemment selon le lieu où l'on se trouve.

**.Qu'il s'agisse du Beith Hamikdash -le**

**Temple de Jérusalem** où les sacrifices étaient offerts à D.ieu et où les Bikourim -les prémices des récoltes- y étaient amenés, offerts et consommés par les Kohanim (hélas plus depuis qu'il a été détruit), de même que le Ma'hatsith Hashékel -demi sicle d'argent- était versé par chaque Ben Israël de 20 ans et plus pour couvrir les dépenses des sacrifices -Korbane Tamid, Moussafine, Lekhem Hapanim...- faits chaque jour ou encore chaque Shabbath, Rosh 'Hodesh et jour de fête, au nom, pour le pardon et pour la protection de tout Israël. Ces sacrifices étaient offerts dans le Mishkane, le Tabernacle dans le désert et plus tard dans le Beith Hamikdash, le Temple à Yeroushalayim. Le versement du demi sicle d'argent permettait aussi de dénombrer les Benéï Israël.

**.Qu'il s'agisse de la ville sainte de Yeroushalayim** où les Benéï Israël venaient de tout le pays, spécialement à l'occasion des trois fêtes de Pessa'h, Shavouoth et Soukoth, pour la Aliya Laréguel -la montée à Jérusalem- pour y consommer le Ma'asser Shéni (10% de la récolte, après déduction des prélèvements pour le Kohen et pour le Lévi).

**. Qu'il s'agisse d'Eretz Israël -la terre sainte d'Israël** où en tout lieu doivent y être observées les règles de la Shmita, du chômage de la terre la septième année (Voir le passage sur la Shmita, *in* La Lettre de Dvar Torah n° 4 pp 2-3, et sur Tou-Bishevath, le jour de l'an des arbres, *in* La Lettre de Dvar Torah n°6 pp 8-9). Les six autres années, le respect des règles relatives aux récoltes est tout autant impératif. A savoir, Lékèth, Shikh'ha et Péah -respectivement l'interdit de ramasser les gerbes ou la récolte qui serait tombée, de revenir vers une partie qui aurait été oubliée et l'obligation de laisser un coin de son champ non récolté pour permettre le glanage et la cueillette par les pauvres-. Idem pour les règles de prélèvements pour le Kohen et le Lévi. Lors du Yovel, la cinquantième année -au bout des sept fois sept années-, les terres et les maisons vendues -à l'exception des maisons situées dans des villes entourées de murailles- reviennent à leurs propriétaires d'origine selon les familles d'attribution lors du partage d'Eretz Israël. De même, les esclaves israélites sont libérés dans tous les cas au Yovel. Même ceux qui au bout des six années préfèrent et demandent à demeurer chez leurs maîtres plutôt que de retrouver leur liberté -un esclave israélite ne peut être vendu ou se

vendre que pour une durée maximum de six années et, sauf s'il ne le veut pas, il doit recouvrer sa liberté en début de la septième-.

. **Qu'il s'agisse de 'Houts Laarets, hors d'Erets Israël**, où, pour ne pas risquer d'enfreindre une loi de la Torah, il fallait parer à toute erreur dans la transmission de l'information liée à l'éloignement de Yeroushalayim. Ainsi un second jour a été ajouté à Pessa'h, Shavouoth et Soukoth. Et bien que les moyens de communication aient évolué, ce second jour est demeuré en vigueur dans notre calendrier. Le but : éviter toute erreur ou confusion du fait de l'influence de la société environnante, marquer la différence entre Eretz Israël et 'Houts Laarets, nous relier à la pratique de nos pères, respecter les décisions de nos maîtres et ainsi préserver la tradition.

### **En fonction du temps.**

Le temps joue aussi un rôle tout à fait primordial. C'est au Sanhédrine, assemblée de soixante et onze sages qui se perpétua depuis le Midbar jusqu'à Yavné, après la destruction du deuxième Temple de Jérusalem, qu'incomba la responsabilité de fixer le calendrier. Qu'il s'agisse du Rosh 'Hodesh -le premier jour, littéralement la tête du mois-, la sanctification du mois, de même, comme on l'a vu, d'ajouter ou non un treizième mois. Et, de façon automatique, les jours de fêtes (Pessa'h, Shavouoth, Rosh Hashana, Kippour, Soukoth, 'Hanouka, Pourim), ou de jeûnes et, par corollaire, les jours ordinaires, avec pour chacun d'eux les horaires pour célébrer chaque moment en relation avec le lever et le coucher du soleil et l'apparition des étoiles. C'est encore le Sanhédrine qui déclarait l'année du Yovel. Le décompte du Yovel ne peut se faire que lorsque tout Israël réside sur sa terre. Il n'a donc plus cours depuis la destruction du Beth Hamikdash. Lorsque les conditions de transmission de ses décisions devinrent trop aléatoires -du fait d'intérêts divergents de puissances étrangères- le Sanhédrine établit le calendrier que nous connaissons aujourd'hui et en divulgua les règles pour que toutes les communautés aient les moyens de retrouver par elles-mêmes tous les repères clé. (Voir "Le calendrier Hébraïque" de Roger STIOUI, aux éditions COLBO, qui étudie ces questions beaucoup plus en détail). Le temps, on l'a vu à propos du statut, induit des actes et des

changements d'état : à 8 jours, 30 jours -rachat du premier-né-, 3 ans, 9 ans, 12 ans, 12 ans 1/2, 13 ans et 20 ans. Et les Leviim n'étaient habilités à servir dans le Mishkane qu'entre 30 et 50 ans.

### **Selon les circonstances.**

Les circonstances, qu'elles soient communes, fréquentes ou exceptionnelles et rares. Il en va du respect de la Kasherouth -les règles alimentaires : animaux purs et impurs, abattage rituel, l'interdit du mélange de la viande et du lait-, au Maasser -versement de la dîme, ainsi que des autres prélèvements, dont la première tonte et la première huile-, au mariage et aux règles de pureté familiale, celles relatives aux Tsitsit -franges aux quatre coins de nos vêtements- aux Tefilines -philactères- à l'esclave israélite, à l'obligation de rendre un objet trouvé. Lors du décès du Kohen Gadol tous ceux qui avaient tué par inadvertance étaient autorisés à quitter leur ville de refuge et à rentrer chez eux. D'ailleurs, il était de tradition que chaque mère de Grand Prêtre leur fasse régulièrement des cadeaux pour qu'ils ne prient pas Hashem de rappeler leur fils avant terme et... retrouver leur liberté. Etc... S'y ajoutent aussi des règles d'ordre rabbinique qui notamment régissent la prière, la lecture de la Torah, et précisent ce qu'il convient de faire après un voyage en avion, en cas de maladie grave, d'accident, ou si l'on a échappé à un accident, si l'on a été l'objet d'un miracle, lors d'un décès -vis-à-vis d'un défunt et des endeuillés-, à l'inauguration d'une maison, à l'étréne d'un habit neuf d'importance, lors de la conclusion de l'étude d'un traité du Talmud, etc...

### **Une prise en compte globale.**

Circonstances, temps, lieu, population et statut doivent être considérés ensemble pour une prise en compte globale selon les critères qui nous intéressent. C'est alors que l'on peut déterminer ce qui s'applique dans telle ou telle situation. Ainsi, tant que le Temple de Jérusalem n'a pas été reconstruit, on l'a vu, les Kohanim, sont empêchés d'y accomplir leur service. Par contre, il leur est demandé de bénir l'assemblée durant la prière, et l'un d'eux a toujours priorité sur les autres fidèles pour monter -en premier- à la lecture de la Torah. Au même titre que le Lévi est appelé en second. Quant à tout nouveau-né

d'Israël (à l'exclusion d'un Lévi et d'un Kohen) il doit être racheté à un Kohen dès le 30ème jour de sa naissance ! Et, à propos des lois relatives à la terre d'Israël, le Kohen est toujours à même de recevoir la Trouma Guedola et la Troumath Ma'asser, de même que le Ma'asser Rishone peut être remis au Lévi (Voir encore le passage sur la Shmita, in La Lettre de Dvar Torah n° 4 pp 2-3, et sur Tou-Bishevath, le jour de l'an des arbres, in La Lettre de Dvar Torah n°6 pp 8-9). Cependant, la Trouma ne peut être consommée qu'en état de pureté. Or depuis la destruction du Beth Hamikdash, du Temple, nous n'avons plus de cendre d'une vache rousse pour nous purifier de l'impureté résultant du contact avec un mort. Une impureté qui nous a été transmise à travers les générations et nous a de ce fait tous affectés. La Trouma peut être virtuellement donnée au Kohen, mais ne pouvant la consommer, il ne pourra que la brûler.

Est-il besoin de préciser que ceux qui ne résident pas en Eretz Israël ou qui n'en consomment pas les fruits sont empêchés d'en respecter tous les commandements ?

De même, qu'à chaque fois, il convient de prendre en compte s'il s'agit d'un jour de Shabbath, d'un jour de fête, de Rosh 'Hodesh, ou d'un jour ordinaire ?

Un autre exemple ? La femme d'un homme décédé sans avoir eu d'enfant, devra épouser un frère de son mari défunt. Bien évidemment à la condition qu'il y en ait un du vivant du défunt. Le premier enfant né de cette union sera consacré à assurer une descendance au nom du mari défunt. C'est le commandement du Yiboum -ou lévirat- que Shèla, le troisième fils de Yehouda, aurait dû accomplir avec Tamar. Tamar était la veuve des deux autres frères de Shèla, d'abord de Ère, puis de Onane. Leur père, Yehouda, avait tardé à donner son dernier fils, Shèla, à Tamar, contrairement à ce qu'il lui avait promis. Il craignait que Shèla ne meure comme ses frères (Bereshith, Vayéshèv 38, versets 4-5, 11, 14 et 27). Mais si l'homme refuse d'épouser la veuve de son frère -qui ne lui a donné aucune progéniture-, celle-ci doit être libérée de toute obligation de l'épouser. On procède alors à la 'Halitsa, rituel au cours duquel la veuve déchausse son beau-frère puis crache devant lui en signe de dédain parce qu'il refuse de donner une descendance à son frère défunt.

## Parfum du monde

Le Rambam, Rabbi Moshé Ben Maïmone, a codifié à partir de la Guemara, l'ensemble des 613 Mitsvoth dans son oeuvre Mishné Torah. De même, Rabbi Yossef Caro rédigea le Shoul'hane Aroukh, dont le 'Hafets 'Haïm commenta dans le Mishna Broura l'une des quatre parties, le Ora'h 'Haïm, qui traite de tout ce qui nous concerne dans la vie de tous les jours. Et le Séfer Ha'hinoukh reprit méthodiquement chaque Mitsvah selon l'ordre où elle est énoncée dans la Torah. Autant d'ouvrages qui éclairent et répondent à ceux qui peuvent aller beaucoup plus loin. Et notre étude, tout juste quelques traits d'une esquisse, à peine un très pâle survol, à la manière d'une abeille qui butine de fleur en fleur, n'a de sens, ici, que pour donner un parfum du monde de la Halakha. Ce chemin, que le Juif fait sa vie durant sur la voie de la Torah. A priori cela peut paraître ardu, et l'écriture, difficile, n'est pas un atout pour aider. Mais dépassons les clichés, les modes, les habitudes, qui imposent aujourd'hui de tout mâcher, sinon l'intérêt n'accroche pas ! Si par contre on proposait d'offrir un million de dollars, pour pénétrer et intégrer quelques notions, valeurs évoquées, ou un peu de l'esprit qui se dégage des pages précédentes, n'y accorderait-on pas une attention plus soutenue ? Or ce million est valeur insignifiante ! Qu'avons-nous de plus cher au monde ? La vie ! Qu'est-ce que la vie ? Respirer, se mouvoir, disposer de ses facultés physiques, de son intelligence, pouvoir concevoir et réaliser. Mais dans quel but, pour quelle finalité et dans quel esprit ? C'est la Halakha qui nous l'indique. Sans la Halakha on est ailleurs, perdu, sans repère. Comme cette personne qui malgré un exposé sur le sujet ne comprenait pas pourquoi l'adultère était interdit. Montrer du doigt et culpabiliser est sans intérêt. Savoir que faire de sa vie, pourquoi et comment la diriger, et avancer sur ce chemin, c'est donner à l'homme une dimension en accord avec la raison pour laquelle il est venu sur terre. Et c'est bien autre chose que de pousser naturellement, comme le fait une plante ou un animal. Tout simplement parce que notre projet, le Projet divin placé en nous, notre âme, est d'une toute autre dimension ! Que chacun se rende compte. Il est donné à l'homme

de pouvoir devenir l'associé, le partenaire d'Hashem. Il l'est déjà lors de la naissance d'un enfant (voir Lettre de Dvar Torah n° 7 page 3). Or, nous venons de le voir un peu plus haut, le Sanhédrine pouvait décider d'ajouter un second mois de Adar. Cette faculté lui appartenait en propre. Personne ni aucun corps constitué ne pouvait en décider. Or cela pouvait avoir de multiples incidences, jusque sur l'état physique et spirituel d'une petite fille de trois ans ! Le Sanhédrine, agissant en accord avec le Créateur, devenait ainsi partenaire et associé à la Création. Et il en est de même pour chaque Ben Israël qui fait Kiddoush le vendredi soir !

La Torah nous livre tant d'exemples qui devraient nous inspirer. Dans la Parasha de Balak, déjà évoquée plus haut, le roi de Moav, inquiet par l'avancée des Hébreux dans le Midbar vers Eretz Israël, loua les services de Bil'am, grand prophète des nations, pour maudire Israël. Bil'am vit que le seul et unique moyen d'affaiblir Israël était de le faire fauter. Il conseilla donc à Balak d'envoyer toutes les jeunes filles du Royaume se prostituer. Ce qu'il fit. Débauche et culte idolâtre à Baal Péor, firent donc trébucher un grand nombre de Benéï Israël. Lorsqu'Israël faute, la Présence divine s'éloigne et, non seulement ne le protège plus, mais s'irrite contre lui. Une épidémie fit alors des ravages -24 000 morts !- dans le camp d'Israël jusqu'à ce que Pin'hass se lève et vienne défendre l'honneur d'Hashem au péril de sa vie. Qu'est-ce que l'honneur d'Hashem ? Le respect de Sa Loi ! Pin'hass prit un javelot, se faufila jusqu'au lieu du scandale, planta le javelot qui traversa les corps de Zimri ben Salou, prince de la tribu de Shim'one, et de Kozbi bath Tsour, princesse de Midiane, puis ressortit indemne de la tente et du camp, malgré un environnement on ne peut plus hostile et périlleux, portant à travers tout le camp d'Israël le javelot sur lequel étaient embrochés les corps de Zimri et de Kozbi. Cela eût-il été possible si la Shekhina, la Présence divine, n'avait été avec lui ? Absolument pas ! Et le Mé'am Loez, citant le Midrash, de dénombrer douze miracles successifs grâce auxquels Pin'hass en sortit indemne, pur, et grandi par l'acte héroïque qu'il venait d'accomplir pour la sanctification du Nom et la défense de l'honneur d'Hashem. Aucun miracle ne se produit si la Volonté divine ne le veut ! Combien de millions

de dollars vaut le mérite de Pin'hass ? Combien vaut tout ce que nous pouvons réaliser chaque jour en nous conformant aux prescriptions de la Torah ? L'argent n'est définitivement pas une valeur suffisamment forte pour pouvoir l'évaluer. Bien qu'il soit dit qu'un homme complètement démuné est comme mort (voir la Lettre de Dvar Torah n° 4 pp 1-2 à propos de Yaacov Avinou). Est-ce parce qu'il n'est pas alors en état de faire des Mitsvoth ? Mais la roue ne peut-elle pas tourner ? Par ailleurs, il est aussi écrit dans Pirkeï Avoth -Maxime des Pères- 4, 1 : "Qui est riche ? Celui qui est heureux de ce qu'il a". La richesse est donc une notion très relative. Il y a lieu de ne pas se tromper.

## Le futile et l'essentiel

Le Rav SITRUK, qu'Hashem lui accorde une bonne santé, a rapporté dans l'un de ses cours l'histoire d'un jeune homme dont la famille avait gardé quelques liens avec sa Communauté. Le Rabbine l'avait bien connu au temps où il l'avait préparé à sa Bar Mitsva. Les années ont passé depuis et ce jeune homme avait maintenant le projet d'épouser une jeune fille non juive. Les parents étaient à bout d'arguments et demandèrent au Rabbine d'intervenir auprès de leur fils pour qu'il renonce à son projet. Le Rabbine le convoqua et, après avoir longtemps parlé avec le jeune homme, comprit qu'il n'y avait pas d'issue, sinon que de se rendre à la synagogue. Ils y allèrent donc, y pénétrèrent sans allumer la lumière et arrivèrent jusqu'à l'arche sainte où sont déposés les rouleaux de la Torah. Le Rabbine ouvrit l'arche sainte et pria un long moment avec beaucoup de recueillement. Il en tremblait même un peu. Puis il ordonna au jeune homme de prendre un Séfer Torah. Ce qu'il fit. Puis il lui dit de le jeter à terre. Le jeune homme était interloqué. Il scrutait le regard du Rabbine pour comprendre comment il pouvait, lui le Rabbine, lui demander de faire une chose pareille ? Il se souvenait pourtant que si un Séfer Torah venait à tomber à terre, toute la Communauté devait jeûner toute une journée ! Le Rabbine lui dit : tu veux épouser une Goya ? C'est comme si tu jetais le Séfer Torah ! Tu vois bien que ce n'est pas possible ! Le jeune homme déposa le Séfer Torah dans l'arche sainte et se mit à sangloter. Le Rabbine referma l'arche et le prit dans ses bras,

puis ils sortirent de la synagogue.

On ne peut pas piétiner nos valeurs sacrées, celles de la sainte Torah. Elles nous ont pénétré à travers toute notre histoire. Des siècles et des siècles de pérégrination et de transmission, de souffrances et de joies, que nous portons tous en nous et que nous ne pouvons étouffer. Nous n'en n'avons pas le droit ! A moins de nous renier ! Mais alors quelle sorte d'existence serait la nôtre ? A quoi ressemblerions-nous ? A quelle sorte de Juif cela correspondrait-il ? Pour quelle contrepartie ? Que gagnerions-nous en échange ? Il y a lieu de ne pas se tromper : le futile n'est pas l'essentiel ! De "bons moments" ne sont rien en regard d'une lignée droite et vertueuse sur des générations et des générations pour qui nous pourrions être une référence et de qui nous serions fiers !

Que dire de cet homme qui s'est battu toute sa vie pour préserver l'intégrité de sa foi. Qui en camp de la mort a été assassiné parce qu'il refusait de manger du porc. Par miracle, un de ses fils a survécu et s'est retrouvé dans un kibboutz athée en Eretz Israël, où il n'avait strictement rien appris sur le plan Juif, et bien sûr pas sur l'importance de manger Kasher. Un jour on lui raconta ce qui était arrivé à son père. Il ne réagit pas tout de suite. Peu à peu, il réalisa que si son père a préféré donner sa vie pour ne pas enfreindre une Mitsva, c'est qu'il devait y avoir une raison et qu'il devait, lui, comprendre pourquoi. Depuis lors, le fils n'eut de cesse de rechercher ses racines. Il les retrouva et se retrouva lui-même.

Il n'est trop tard pour personne. Il faut simplement ouvrir les yeux, s'écouter, au plus profond, prendre conscience et, finalement, être conséquent avec soi-même. A partir de là, tout est possible ! En tout cas, il est risqué de remettre à plus tard. Parce qu'en dehors d'Hashem, qui sait de quoi demain sera fait ? Etre profondément honnête avec soi-même est la clé primordiale et fondamentale pour toute avancée. Et compte tenu de ce qui a été déjà largement publié sur ces sujets, poursuivre ici ne semble pas indispensable pour ceux qui souhaitent mieux comprendre.

Nous pensions en rester là, lorsqu'un ami a lu quelques lignes de ce qui précède. Il s'est remémoré une autre histoire et nous l'a racontée. "C'est après bien des péripéties, qu'un éminent Rav -il ne se souvient pas de qui il s'agit- est arrivé en 1947 aux U.S.A, miraculeusement rescapé de la Shoah. Une veuve s'est alors présentée à lui en pleurs, le suppliant d'intervenir pour que son fils n'épouse pas une Goya. La mère a tellement insisté que le Rav finit par accepter de recevoir son fils. Lorsqu'il se présenta, il ne savait trop comment réagir, tant le fils avait l'air d'appartenir à un tout autre monde. Il lui parla néanmoins et finit par lui raconter un épisode de sa vie. C'était durant la funeste Nuit de Cristal en 1938 en Allemagne. Déchaînés, pire que des bêtes féroces, les nazis incendièrent un nombre impressionnant de synagogues et jetèrent en prison tous les notables Juifs et les Rabbins qu'ils purent trouver. Le Rav raconta qu'il a été arrêté lors de cette rafle. Il fut précipité dans un immense souterrain. Malgré l'obscurité il vit deux grandes salles. Dans la première étaient réunis des gens ensanglantés. Manifestement ils avaient été frappés et torturés. Dans la seconde, les occupants étaient indemnes. Il se retrouva finalement dans cette deuxième salle, et il ne lui restait qu'à prier. Soudain, à côté de lui, un homme se mit à se cogner la tête contre le mur avec une violence effrayante. Le Rav le saisit, le fit s'arrêter, et lui dit qu'il risquait de se tuer. L'homme lui répondit que c'est ce qu'il voulait. Pourquoi ? lui demanda le Rav. Parce qu'après vingt ans de mariage sans histoire, d'une vie harmonieuse, avec des enfants, sa femme -non juive- venait de le dénoncer à la Gestapo. C'était insupportable, il ne pouvait admettre d'avoir pu être aveuglé et d'avoir gâché sa vie à ce point. Le jeune homme fut ébranlé par ce récit et D.ieu merci se ressaisit. Les larmes de sa mère n'avaient pas été versées en vain."

Hashem a donné à l'homme des yeux pour voir, de près comme de loin. C'est normal diriez-vous. Mais au fond, ne trouvez-vous pas que c'est tout simplement merveilleux ? Or en regardant de près, nous ne voyons que le présent immédiat. En élevant notre regard pour voir plus loin, beaucoup plus loin, il apparaît que nous ne sommes qu'un maillon d'une longue chaîne qui

va de Adam, en passant par Noa'h, Avraham, Yits'hak, Yaakov, Moshé, David, Rabbi Akiva, Rashi, Rambane, Ram'hal, Rabbi 'Haïm Benattar, Rav 'Haïm de Brisk, le Rabbi de Tszanz ou Baba Salé. Or cette chaîne ne nous appartient pas en propre. Nous n'avons donc aucun droit sur son devenir et certainement pas de la faire s'interrompre après nous ! La vie nous a été confiée, nous n'en sommes que les dépositaires. Et chacun d'entre nous est appelé, à 120 ans, à rendre des comptes. Personne ne peut ni l'oublier ni l'ignorer. Et D.ieu merci, ni nous l'oublions, ni nous l'ignorons ! Mais voici quelques semaines un article apposé sur un mur dans une synagogue faisait état d'un taux catastrophique de mariages mixtes au sein de notre communauté. Au point où il n'est quasiment pas de famille qui en soit épargnée. Notre héritage est si riche comparé à tout ce qui existe, qu'il incombe à chacun d'en faire prendre conscience tout autour de soi pour que l'hécatombe des mariages mixtes s'arrête. Que tous ceux qui pensaient trouver leur bonheur ailleurs se tournent exclusivement et résolument vers les jeunes et les moins jeunes de notre Communauté ! Tous ceux qui vivent selon nos valeurs ont en eux une richesse inouïe ! A tous nous voudrions pouvoir très vite souhaiter un très grand Mazal Tov et de vivre une vie selon la Halakha, sur le chemin de la Torah ! Et bien sûr, **que la paix règne enfin sur tout Israël, Amen !**

Ye'hie!-Yoël Gronner

N.B. Faute de place, nous n'avons pu évoquer comme il se doit la période des trois semaines qui précèdent le 9 av, point culminant de notre deuil collectif. Période d'affliction sur notre sort d'orphelins, depuis que nous sommes privés du Temple de Jérusalem et de la Présence divine. Puissiez-vous relire ce qui à déjà été rapporté sur le 9 Av, qui tombe cette année le 13 août (à Paris le jeûne commence à 21h09 et se termine le lendemain soir à 21h53) (*in* La Lettre de Dvar Torah n°7 pp 7-8). Qu'il nous soit donné de nous retrouver tous en bonne santé avant les Yamim Noraïm -les jours redoutables- qui tombent cette année : **Rosh Hashana** : lundi soir 3 octobre (19h07 à Paris) au mercredi soir 5 octobre après l'apparition des trois étoiles, et **Yom Kippour** : du mercredi soir 12 octobre (18h49 à Paris) au 13 octobre après l'apparition des trois étoiles. Excellent été à tous !

P.S. Pas seulement pour les nouveaux lecteurs. La vocation de DVAR TORAH est de mettre notre héritage

à la portée de chacun. Et nous nous sommes attachés depuis le début à réunir tous les moyens pour que cette transmission réponde aux attentes les plus exigeantes. En plus des quelque 360 titres de cassettes diffusés à ce jour et toujours disponibles, dont vous pouvez consulter les titres sur notre site [www.dvartorah.org](http://www.dvartorah.org) ou nous en demander la liste, nous vous invitons à découvrir les CD produits récemment, et d'en retirer le meilleur. Ils sont exceptionnels ! Les temps de transport, comme chaque instant, ne peuvent être gâchés et s'écouler en vain. Profitez-en pour vous ressourcer ! En fait, soyez généreux et donnez à manger à votre Neshama -votre âme-, elle crie famine ! Vous ne l'entendez peut-être pas, mais c'est pourtant bien vrai.

## Les C.D. & Double-C.D.

### TITRES

### RABBANIM

L'Alliance entre le Peuple juif et Hashem	SITRUK
Honore Ton Père et Ta Mère	SITRUK
La Femme Juive	SITRUK
Epouser l'Âme et le Corps	SITRUK
La Vie Commune	SITRUK
La Sanctification du Couple et le Mikvéh	SITRUK
Partager le Fardeau avec son Prochain	SITRUK
L'Eveil de l'Enfant...	SITRUK
◆ A Propos de ... l'Education et de la Vache Folle	FRANKFORTER
◆ La Vaisselle a-t-elle une Âme ? - ...Pessa'h	FRANKFORTER
◆ Le Baal Shem Tov et le Gaon de Vilna	FRANKFORTER
◆ Ne porte pas atteinte au domaine de ton prochain	FRANKFORTER
La Charité Sauve de la Mort	HEYMANN
Pourquoi et Comment Faire Teshouva ?	HEYMANN
Qui est Juif ?	HEYMANN
◆ Le Dérech du 'Hinoukh	HEYMANN
Les 4 Fils	HEYMANN
La Fin et les Moyens	HEYMANN
Les 3 Signes Distinctifs du Peuple Juif	HEYMANN
La Paix au Foyer - Shelom Bayith	'HAMOU
Torah Écrite et Torah Orale	'HAMOU
Zekhouth Avoth - le Mérite des Pères	'HAMOU
'Hanouka - la Lumière de la Vérité	'HAMOU
Être Droit et Honnête	'HAMOU
La Guerre... à la lumière de nos sources	ROZENBERG
'Hinoukh et Matane Torah	FRANK
Réveille-toi / Sors de ta Routine	BREISACHER
'Hanouka - la Construction de l'homme	GRONSTEIN
De 'Hanouka... à la Lumière du 1 <sup>er</sup> Jour (anglais-hébreu)	MILLER
La Reconnaissance	MONSONÉGO
Mériter la Venue de Mashia'h	PINTO
◆ Dr Elie TEMSTET zal	7 Rabbanim
◆ Pour Notre Maître Rav SHACH zal - Épinay	HEYMANN.CHENKER.ROZENBERG
◆ Pour Notre Maître Rav SHACH zal - Sarcelles	6 Rabbanim
◆ Pour Notre Maître Rav SHACH zal - Pavée	5 Rabbanim
◆ Pour la Crainte du Ciel	4 Rabbanim
Hommage à Rav Chaim Yits'hok CHAJKIN zal	6 Rabbanim
Naomi KISRAOUI - la Recherche du Emèth	PAPERMAN - KLAPISCH
◆ Hommage à Rav Shalom MESSAS zal	8 Rabbanim
◆ Hommage à Rabbi Nissim REBIBO zal - Ohaley Yaakov	12 Rabbanim
◆ Hommage à Rabbi Nissim REBIBO zal - Collet Crétail	PEARL ITTAH 'HAMOU
◆ Hommage à Rabbi Nissim REBIBO zal - Mishkenot Israël	5 Rabbanim
◆ Hommage à Rabbi Nissim REBIBO zal - Yad Modekhai	5 Rabbanim
Shemirath Halashone - Préserver sa Langue du Mal	KAUFMANN.MANN.SAGHROUN
Hommage à Rav Avraham David HOROWITZ zal	6 Rabbanim
Hommage à Rabbi Mordekhai MILLER zal	5 Rabbanim
Visite de Rav A.Y. L. STEINMAN à Aix les Bains	4 Rabbanim
Visite de Rav A.Y. L. STEINMAN à Paris	12 Rabbanim
HaKol Kol Yaakov	KOHN - SITRUK
Rabbi Nissim REBIBO zal - 1an - Ohaley Yaakov (hébreu)	GELLEY.SCHAPIRA.SITRUK

◆ = double CD

1 CD = 5€ plus 1€ de frais d'envoi par CD en France. (par ex. 3CD = 18€)  
1 double CD = 10€ plus 2€ de frais d'envoi. Hors de France nous consulter.